

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance de 19 et 20 juin 2012

2012 V. 99 Vœu relatif aux bandes cyclables dans le 20e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la nécessité de développer les aménagements cyclables dans le 20e arrondissement ;

Considérant qu'il manque particulièrement de liaison cyclable est/ouest dans le 20e arrondissement ;

Considérant que l'avenue Gambetta et la rue Belgrand sont des axes majeurs du 20e ;

Considérant que le Conseil Régional a récemment augmenté de façon très conséquente le niveau de ses cofinancements pour l'implantation de bandes cyclables ;

Sur la proposition des élus du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu que :

- que soit étudiée l'implantation de bandes cyclables sur la rue Belgrand dans les sens est/ouest et ouest/est, ainsi que celle d'une bande cyclable sur l'avenue Gambetta dans le sens montant, entre la place Gambetta et la Porte des Lilas, ainsi qu'entre la place Martin Nadaud et la place Gambetta,
- que ces études soient réalisées afin de permettre leur intégration dans le programme 2013 d'aménagements cyclables pour Paris,
- que ces aménagements soient conçus comme une première étape d'une refonte globale de tout le quartier autour de la place Gambetta.